

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 1008-00-27

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00-27 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 mars 2019

(Signé) Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière